

A large-scale construction project for a water supply system. A deep, straight trench has been excavated into the earth. A large blue pipe is being laid along the bottom of this trench. In the background, a yellow excavator is working on a dirt road, and a white truck is parked nearby. A worker in a white shirt and cap is visible on the left side of the trench. The surrounding area is a mix of dirt, gravel, and some green vegetation under a clear blue sky.

2019

Eau potable

Rapport sur le
prix et la qualité
du service

SOMMAIRE

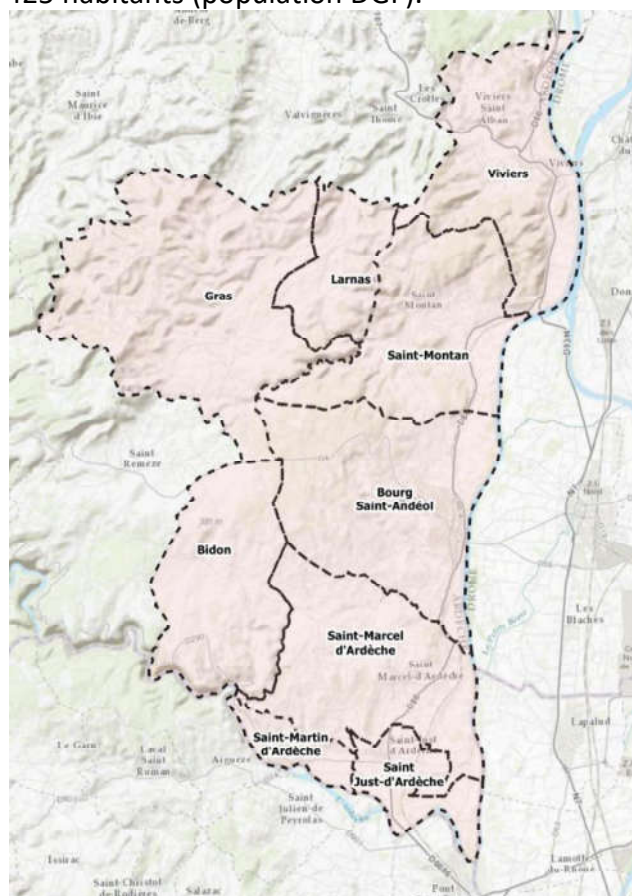
1.	PRESENTATION DU SERVICE :	3
1.1.	Historique	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Missions	4
1.4.	Moyens humains de la collectivité	5
2.	CARACTERISTIQUES TECHNIQUE DU SERVICE	6
2.1.	Le patrimoine du service	6
2.2.	Le suivi règlementaire	6
2.3.	Les chiffres clés	7
3.	INDICATEURS DU SERVICE	8
3.1.	Estimation de la population desservie	8
3.2.	Nombre d'abonnés	8
3.3.	Eaux brutes ; prélèvement sur les ressources en eau	9
3.4.	Eaux traitées	10
3.5.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	11
4.	GESTION FINANCIERE	12
4.1.	Le budget annexe de l'eau	12
4.2.	Les recettes du service	14
4.3.	La tarification du service	14
5.	LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	16
5.1.	Qualité de l'eau	16
5.2.	Indicateurs de performance du réseau	16
6.	bilan	20
6.1.	Faits marquants	20
6.2.	Travaux 2019 réalisés par la CC DRAGA	21
6.3.	Etudes-Projets	24
7.	ANNEXES	26
7.1.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27
7.2.	Patrimoine du service	29
7.3.	Synoptique du réseau	31
7.4.	Délibérations annexes	33



1. PRESENTATION DU SERVICE :

La communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche est un établissement de coopération intercommunale (EPCI) créé en 2004 dont une des compétences est l'Eau potable.

Le territoire de la collectivité est composé de neuf communes qui représentent une population totale de 20 425 habitants (population DGF).



1.1. Historique

Le service de l'eau potable est géré au niveau intercommunal depuis le 1er janvier 2004.

Nom de la collectivité : Communauté de Communes du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche

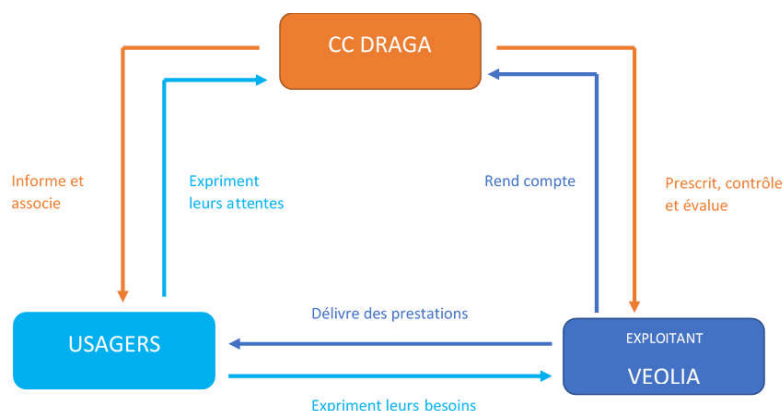
Caractéristiques : EPCI- Communauté de Communes

Territoires desservis : - Canton de Bourg Saint Andéol : Bidon, Bourg Saint Andéol, Gras, Larnas, Saint Just d'Ardèche, Saint Marcel d'Ardèche, Saint Martin d'Ardèche, Saint Montan.

- Canton de Viviers : Viviers.

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public : contrat de concession du 01/01/2018 au 31/12/2029 par la société VEOLIA.



1.3. Missions



Communauté de Communes

Définition du rôle du pôle environnement-service de l'eau :

- ✓ Réaliser le pilotage technique du contrat de délégation de service public,
- ✓ Préparer et suivre les dossiers avec les services de l'état,
- ✓ Contrôler la mise à jour SIG des réseaux humides,
- ✓ Réaliser la veille technique et réglementaire sur les réseaux,
- ✓ Définir et faire valider les choix techniques adaptés dans le cadre de la création et le renouvellement de réseaux et déterminer les objectifs prioritaires,
- ✓ Réaliser et suivre les opérations de réseaux,
- ✓ Assurer les relations avec les usagers et le concessionnaire.



Concessionnaire

La gestion du service inclut :

- ✓ La fourniture constante d'une eau présentant les qualités chimiques, physiques et bactériologiques imposées par la réglementation en vigueur,
- ✓ L'exploitation, dont notamment l'entretien, la surveillance, les réparations et le renouvellement nécessaires des installations de production, de stockage, et de distribution de façon,
- ✓ La réalisation des travaux prévus au contrat,
- ✓ La tenue à jour de l'inventaire du patrimoine relatifs au fonctionnement des installations et à l'exécution du service,
- ✓ Les relations avec les usagers du service,
- ✓ La facturation et le recouvrement des redevances afférentes au service.

1.4. Moyens humains de la collectivité

Le personnel affecté au service se compose de deux agents de la fonction publique territoriale :

Directeur du Pôle Environnement
COLLANGE Grégory

Technicienne réseaux
SANCHIRICO Déborah

L'exploitation du service public s'organise à partir des locaux de VEOLIA eau, situé à

ZI des Mûres - D190 (route de Saint Montan) - 07700 Bourg Saint Andéol

Accueil physique du Lundi au Vendredi de 8h à 12h

Téléphone : 09 69 32 34 58 (appel non surtaxé)



2. CARACTERISTIQUES TECHNIQUE DU SERVICE

2.1. Le patrimoine du service

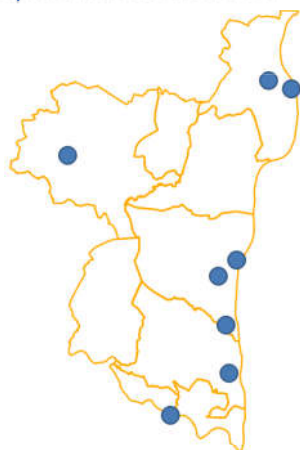
Le périmètre de la concession est délimité par les limites du territoire de la Communauté de Communes et comprend l'ensemble des installations associées à l'eau potable.



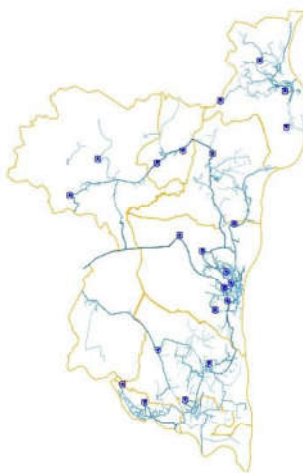
7

C'est le nombre
de ressources
exploitées

Répartition des ressources



Répartition des réservoirs



100 %

C'est le taux de
protection des
ressources par arrêté
préfectoral

2

interconnexions

Permettant d'alimenter
les territoires de Saint-
Remèze et du Syndicat
du Fay



7 Stations de prises

Permettent de remonter l'eau sur les
points hauts du territoire



22 réservoirs

D'une capacité totale de 5840 m3
d'eau stockés entre les captages et
les habitations



**372 KM de réseau de
distribution**

(hors branchements)



2 bâches de pompage

(Gogne et Piboulette)

2.2. Le suivi réglementaire

- Schéma directeur d'eau potable validé en 2018.

- Schéma de distribution d'eau potable validé en 2018.
- Arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement en eau potable du forage n°2 de l'Ilette en 2019.

2.3. Les chiffres clés



19 389

Nombre d'habitant desservis



9753

Abonnés



1 846 682 m3

Eau potable produite



100 %

Taux de conformité
microbiologique et Physico-
chimique



1 258 849 m3

Eau potable vendu



158

Consommation moyenne
(l/hab/j)



3,01

Indice linéaire de Perte (ILP)
(m3/km/jour)



77,9 %

Rendement global de réseau

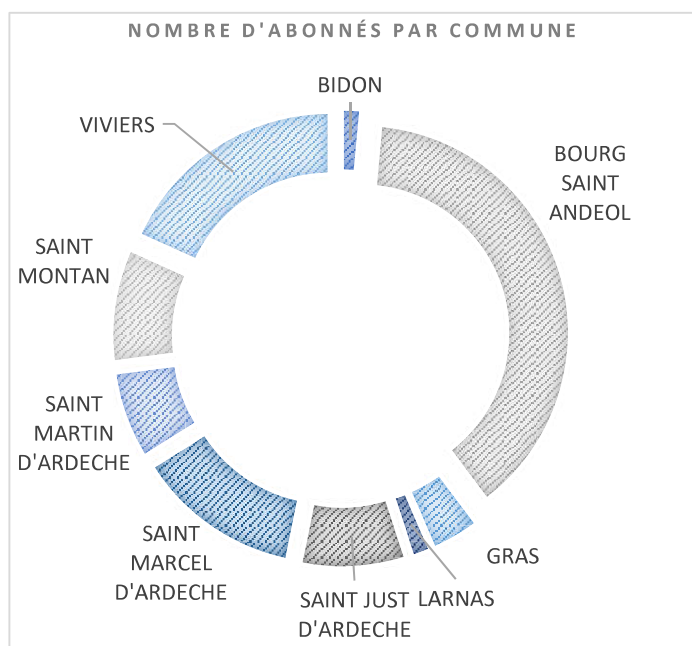
3. INDICATEURS DU SERVICE

3.1. Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 19 389 habitants au 31/12/2019.

3.2. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 9 753 abonnés au 31/12/2019.

Evolution du nombre d'abonnés par commune :

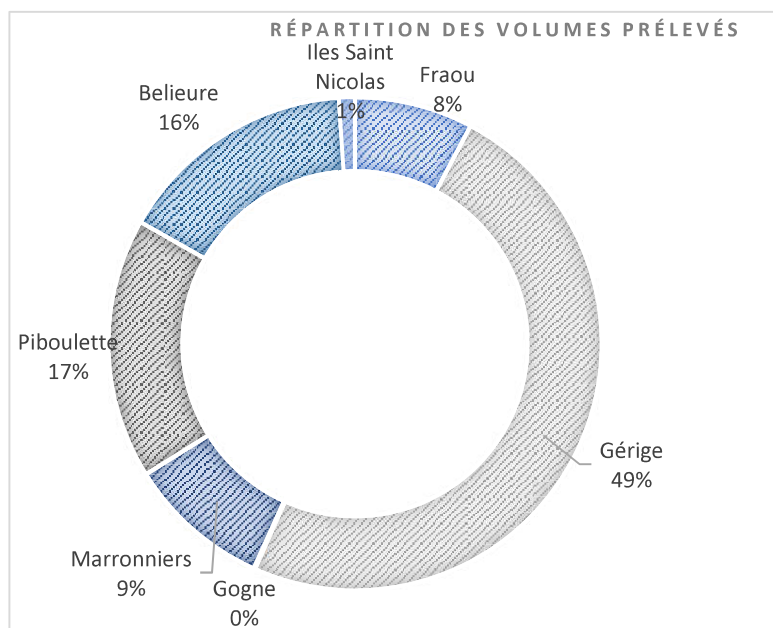
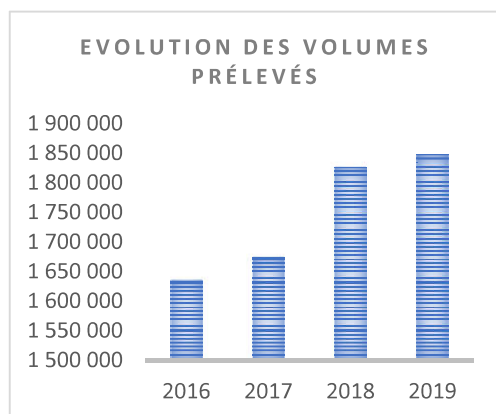
	2016	2017	2018	2019	N/N-1
BIDON	157	158	141	144	2,1%
BOURG SAINT ANDEOL	3 606	3 690	3 715	3 731	0,4%
GRAS	356	363	370	370	0,0%
LARNAS	140	145	148	146	-1,4%
SAINT JUST D'ARDECHE	777	790	787	798	1,4%
SAINT MARCEL D'ARDECHE	1 232	1 231	1 242	1 255	1,0%
SAINT MARTIN D'ARDECHE	645	652	661	667	0,9%
SAINT MONTAN	835	837	850	862	1,4%
VIVIERS	1 696	1 712	1 784	1 778	-0,3%
Total	9 444	9 578	9 698	9 751	1%
SAINT REMEZE	1	1	1	1	0,0%
SIE FAYE	0	1	1	1	0,0%
Total	9 445	9 580	9 700	9 753	1%

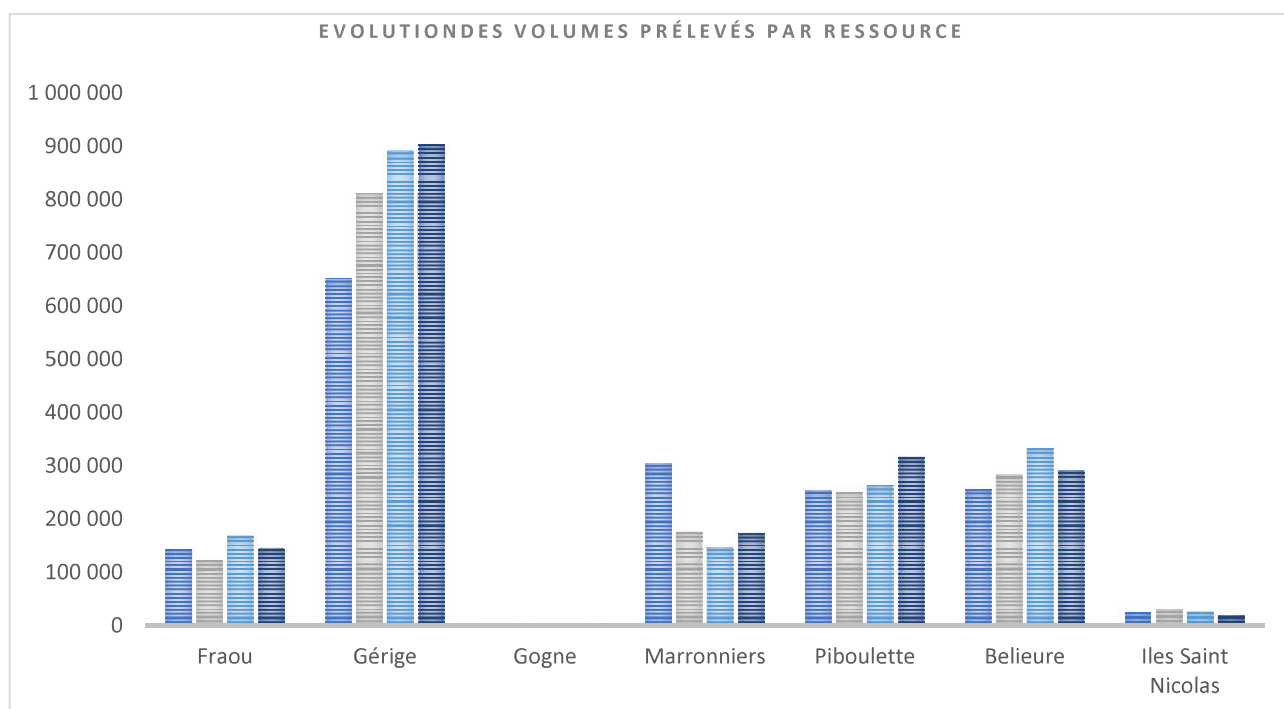
3.3. Eaux brutes ; prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable a prélevé 1 846 682 m3 pour l'exercice 2019.

Evolution des volumes prélevés par ressources :

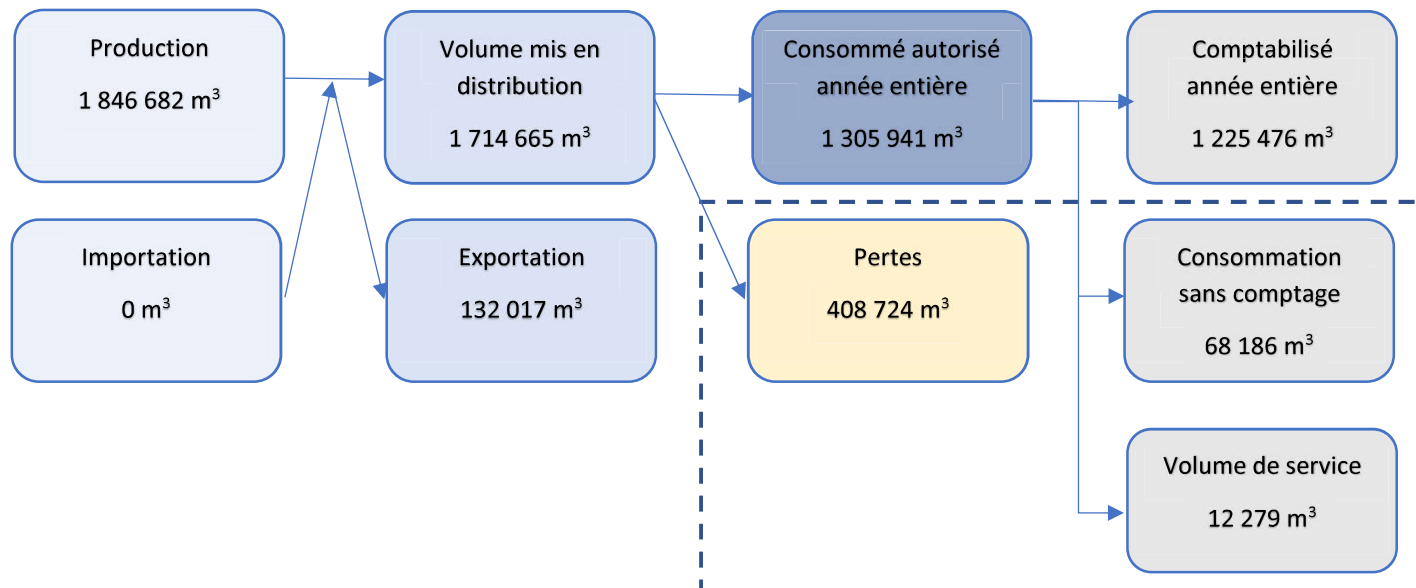
En m3	2016	2017	2018	2019	N/N-1
Fraou	143 503	121 714	167 202	143 532	14,2%
Gérige	651 473	811 316	892 079	902 474	-1,2%
Gogne	3 191	1 496	2 188	1 725	21,2%
Marronniers	303 608	175 046	145 397	173 140	-19,1%
Piboulette	253 120	250 059	262 219	315 686	-20,4%
Belieure	255 554	283 685	331 169	290 904	12,2%
Iles Saint Nicolas	23 481	29 456	25 316	19 221	24,1%
Total	1 633 930	1 672 772	1 825 570	1 846 682	-1,2%





3.4. Eaux traitées

3.4.1. *Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019*



3.4.2. *Production*

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

	2017	2018	2019	Variation N/N+1	Indice de protection
Volume produit m³	1 669 513	1 825 570	1 846 682	1%	80%

3.4.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

en m3	Volumes vendus 2017	Volumes vendus 2018	Volumes vendus 2019	Variation N/N+1
Total vendu aux abonnés	1 180 656	1 313 259	1 258 849	-4%
Total vendu à d'autres services SI FAYE	5 996	23 238	20 463	-12%
Total vendu à d'autres services Saint Remèze	77 863	94 636	111 554	18%

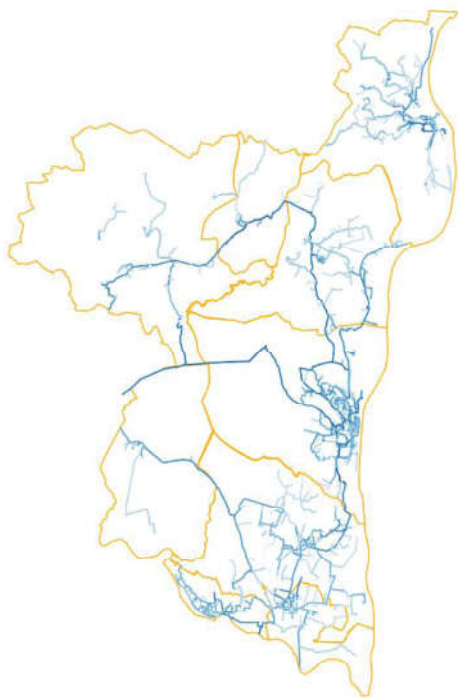
3.4.4. Autres volumes

en m3	2019
Volume consommation sans comptage	68 186
Volume de service	12 279

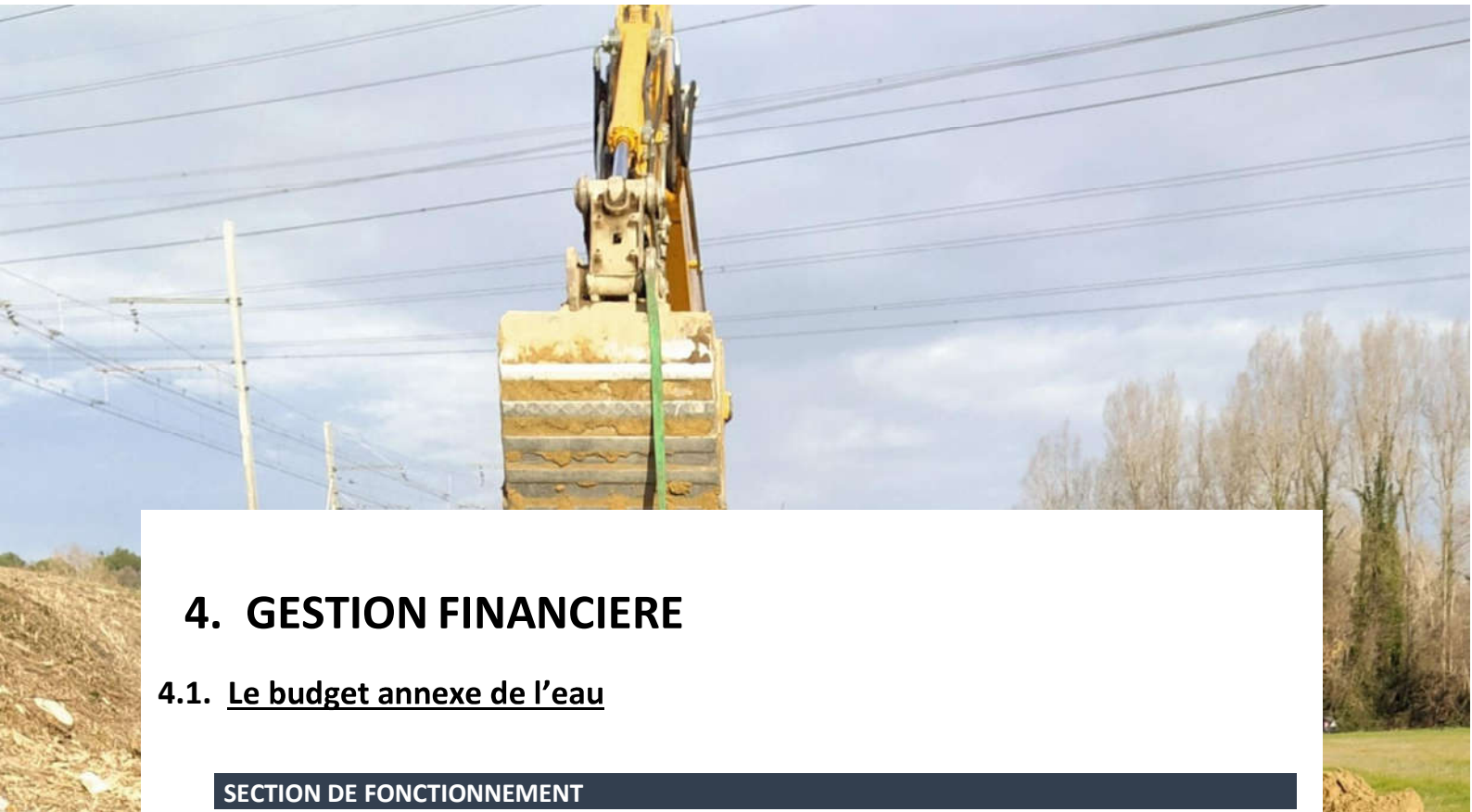
3.4.5. Volume consommé autorisé

en m3 / an	2017	2018	2019	Variation en %
Volume consommé autorisé	1 204 761	1 374 869	1 305 941	-5%

3.5. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 372 kilomètres au 31/12/2019.



4. GESTION FINANCIERE

4.1. Le budget annexe de l'eau

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chap	Dépenses de fonctionnement	2017	2018	2019
011	Charges à caractères générales	48 937 €	31 519 €	20 401 €
012	Charges de personnel	85 314 €	89 613 €	103 062 €
021	Virement à la section d'investissement			
042	Opération d'ordre entre section	439 962 €	427 268 €	524 446 €
66	Charges financières	6 991 €	6 294 €	5 587 €
67	Charges exceptionnelles	3 961 €		26 520 €
	Fonctionnement	585 166 €	554 694 €	680 017 €

	Recettes de fonctionnement	2017	2018	2019
002	Résultat reporté	200 000 €	200 000 €	200 000 €
042	Transfert entre section	286 130 €	174 773 €	188 612 €
70	Redevances	845 443 €	918 540 €	621 691 €
74	Subvention d'exploitation	32 240 €		
76	Produits financiers	940 €	175 €	152 €
77	Produits exceptionnels	133 €	15 093 €	9 235 €
	Total	1 364 885 €	1 308 581 €	1 019 690 €

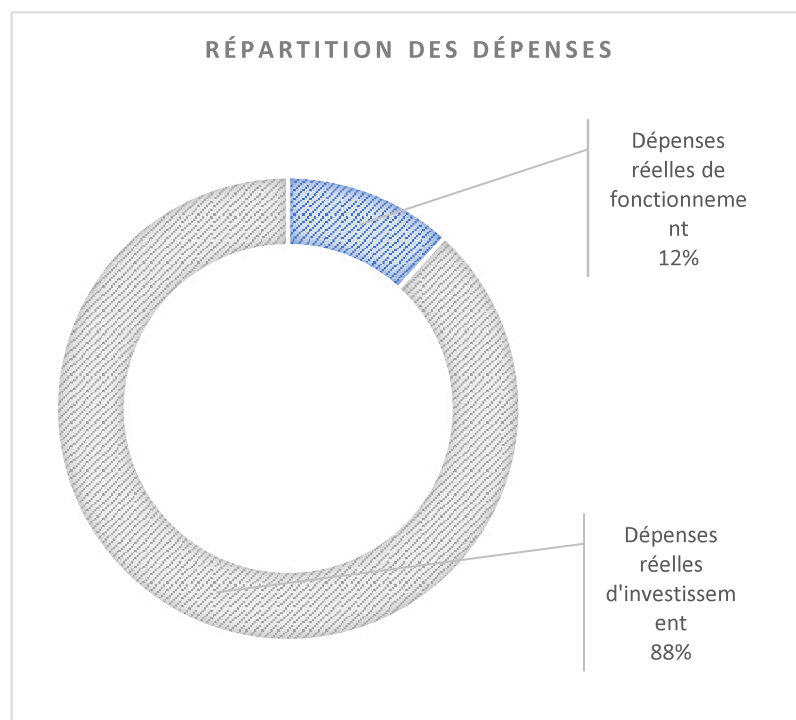
	Résultat de fonctionnement	779 719 €	753 887 €	339 674 €
	Capacité d'autofinancement (A)	733 551 €	806 382 €	475 508 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Art	Dépenses d'investissement	2017	2018	2019
16	Remboursement capital du prêt	48 610 €	40 074 €	93 405 €
20	Immobilisations incorporelles	54 118 €	16 675 €	6 425 €
21	Immobilisation corporelles	117 098 €	42 320 €	242 838 €
23	Immobilisations en cours	1 095 751 €	713 886 €	818 218 €
040	Transfert entre sections	286 130 €	174 773 €	188 612 €
041	Opérations patrimoniales	209 478 €	3 306 €	1 042 €
	Investissement	1 811 185 €	991 033 €	1 350 541 €

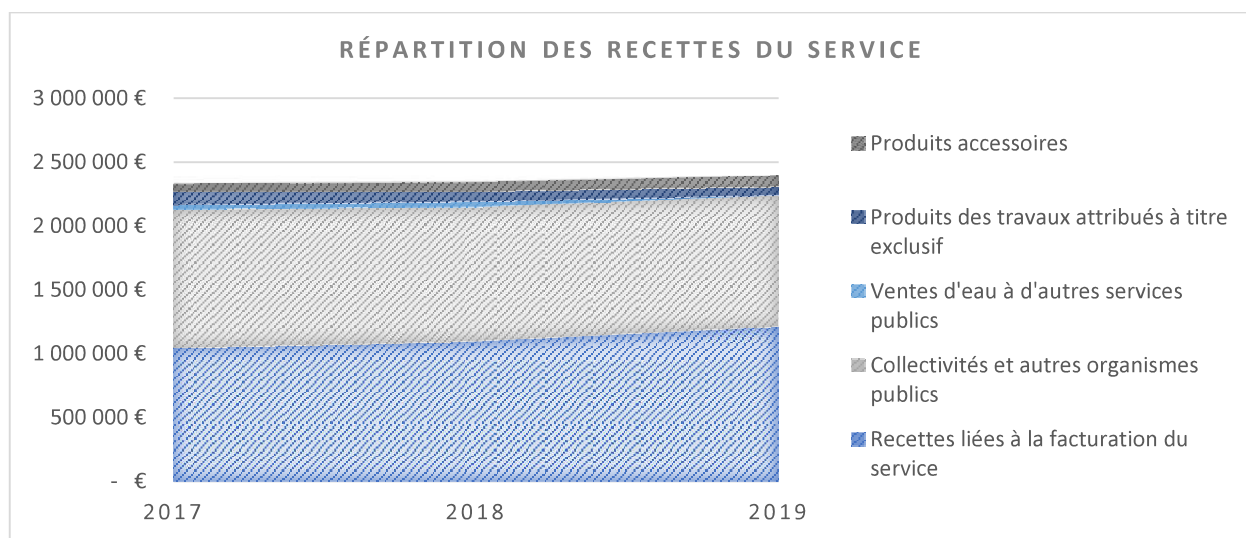
	Recettes d'investissement	2017	2018	2019
001	Solde d'exécution	260 827 €	100 954 €	409 873 €
021	Virement de la section d'exploitation			- €
040	Transfert entre section	439 962 €	427 268 €	524 446 €
041	Opérations patrimoniales	209 478 €	3 306 €	1 042 €
10	Dotations	712 904 €	579 719 €	553 887 €
13	Subventions	85 599 €	288 600 €	- €
16	Emprunt et dettes assimilées			63 300 €
27	Autres immobilisations financière	203 368 €	1 059 €	580 €
	Total recettes d'investissement	1 912 139 €	1 400 906 €	1 553 128 €

	Résultat d'investissement	100 954 €	409 873 €	202 587 €
	Besoin de financement (B)	313 705 €	- 56 424 €	543 120 €



4.2. Les recettes du service

	2017	2018	2019
Recettes liées à la facturation du service	1 042 746 €	1 096 221 €	1 211 658 €
Collectivités et autres organismes publics	1 085 603 €	1 051 561 €	1 027 254 €
Ventes d'eau à d'autres services publics	35 971 €	41 885 €	
Produits des travaux attribués à titre exclusif	107 370 €	82 441 €	67 626 €
Produits accessoires	56 089 €	68 781 €	86 510 €
Recette du service	2 327 779 €	2 340 889 €	2 393 048 €

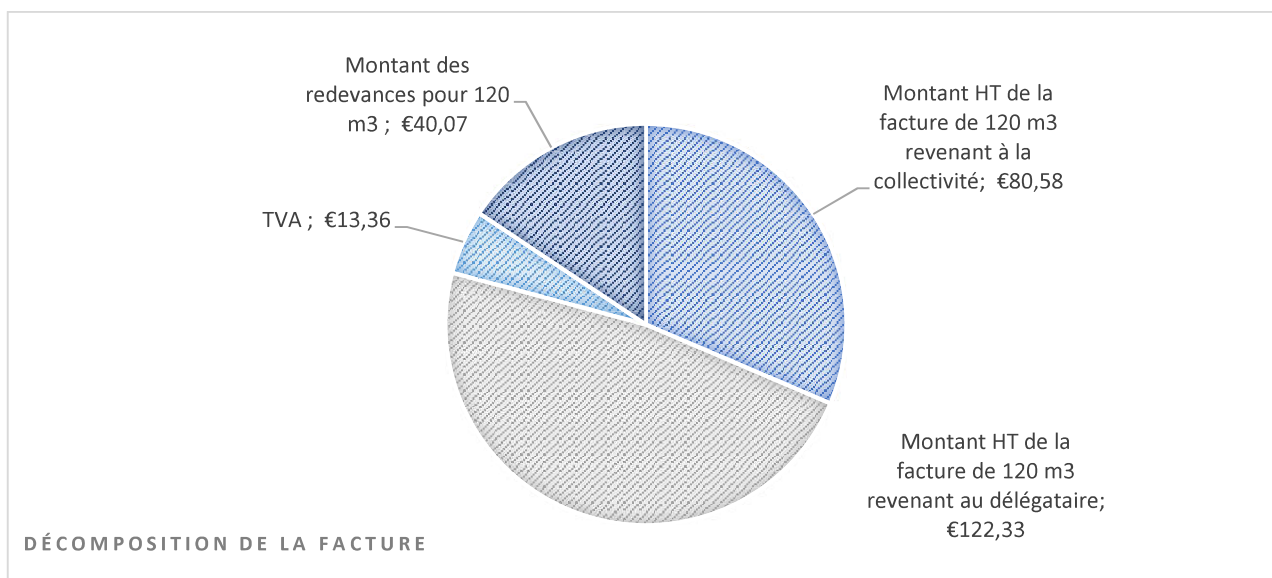


4.3. La tarification du service

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m3/an) sont :

 **2,14 € TTC**

Prix au m3 d'eau potable (sur la base d'une facture annuelle de 120 m3)



Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	26,58 €	26,58 €	
Part proportionnelle	54,00 €	54,00 €	
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	80,58 €	80,58 €	0,00%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	40,00 €	41,05 €	
Part proportionnelle	79,20 €	81,28 €	
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire	119,20 €	122,33 €	2,62%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,54 €	7,67 €	
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	32,40 €	32,40 €	
TVA	13,24 €	13,36 €	
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	54,18 €	53,43 €	
Total	253,96 €	256,34 €	0,94%
Prix TTC au m³	2,12 €	2,14 €	



5. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

5.1. Qualité de l'eau

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés en 2019	Nombre de prélèvements non-conformes en 2019
Microbiologie	81	0
Paramètres physico-chimiques	83	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m3/jour.

Analyses	Taux de conformité 2019
Microbiologie	100 %
Paramètres physico-chimiques	100 %

5.2. Indicateurs de performance du réseau

5.2.1. *Rendement du réseau de distribution*

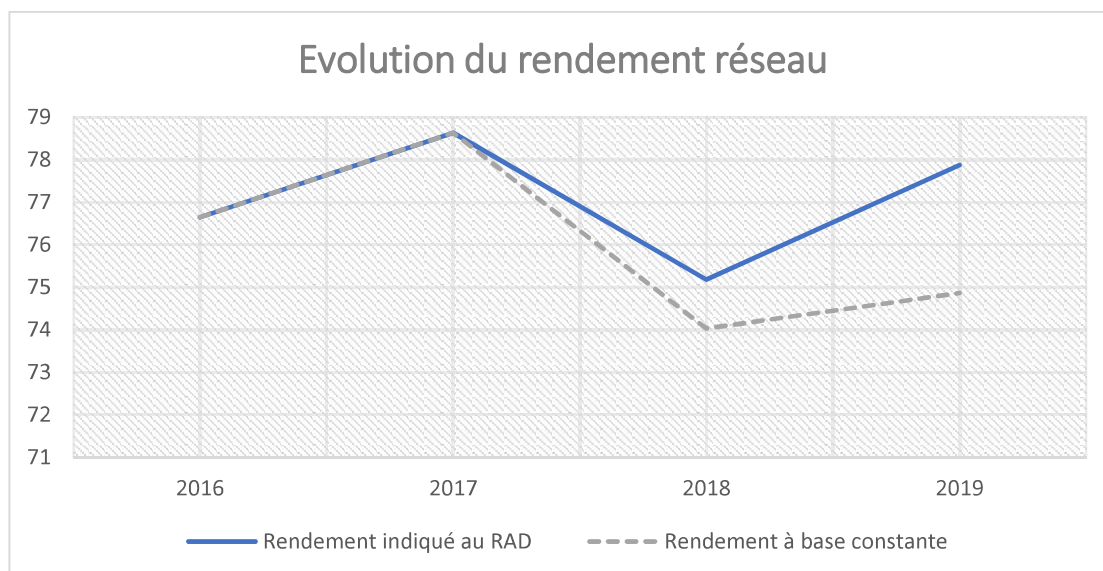
Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{Rendement du réseau} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume vendu à d'autres services} * 100}{\text{Volume produit} + \text{Volume acheté à d'autres services}}$$

			2016	2017	2018	2019
Volume comptabilisé 52 s - 365 jours	Va	m3	1 135 385	1 204 751	1 206 593	1 225 476
Volume consommateur sans comptage	Vb	m3	5 540	5 750	5 750	68 186
Volume de service du reseau	Vc	m3	19 349	18 354	42 225	12 279
Volume consommé autorisé (Va+Vb+Vc)		m3	1 160 274	1 228 855	1 254 568	1 305 941
Volume produit	a	m3	1 630 429	1 669 513	1 825 570	1 846 682
Volume acheté en gros	b	m3	0	0	0	0
Volume vendu en gros	c	m3	89 348	83 859	117 874	132 017
Volume mis en distribution (a+b-c)			1 541 081	1 585 654	1 707 696	1 714 665
Longueur du réseau de desserte		km	371	371	371	372
Rendement indiqué au RAD			76,64	78,63	75,18	77,87
ILP indiqué au RAD			2,81	2,63	3,34	3,01

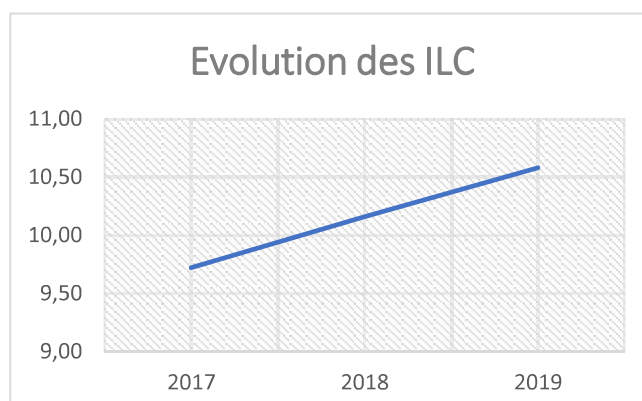
Correction (base constante)			2016	2017	2018	2019
Correction volume sans comptage						55 576
Correction volume de service					21 000	
Rendement à base constante			76,64	78,63	74,03	74,86
ILP à base constante			2,81	2,63	3,50	3,42



5.2.2. Indice linéaire de consommation (ILC) :

(volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement)
m3/jour/km

	Indice linéaire de consommation		
	2017	2018	2019
Global	9,72	10,16	10,58



Objectif de performance du réseau :

Le décret du 27 janvier 2012, qui est l'application de l'article 161 de la Loi Grenelle II visant à améliorer les performances environnementales, impose une obligation de moyens pour réduire les pertes en eau sur les réseaux de distribution d'eau potable.

Cet objectif d'amélioration de la performance des réseaux passe par :

- L'établissement de descriptifs détaillés des ouvrages de transport et de distribution d'eau suivi par l'indicateur de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (ICGPR) qui doit compter au moins 40 points (sur 120). L'ICGPR en 2019 a été de 114. Cet objectif est donc atteint.
- La mise en œuvre d'un plan d'action visant à réduire les pertes d'eau suivi par le rendement du réseau de distribution, qui dans le cas de la collectivité doit au moins atteindre le seuil de 67,12 %.

En 2019, le rendement de l'exercice a été de 77,9 %. Cet objectif est donc atteint.

- Le respect de l'arrêté préfectoral de Gérie pour le territoire (hors Viviers) $\geq 75\%$.

En 2019, le rendement de l'exercice (hors Viviers) a été de 76,3 %. Cet objectif est donc atteint.

- le respect de l'engagement contractuel sur l'Indice Linéaire de Perte (ILP) de 2.8 pour 2019. Cet objectif est donc atteint.

5.2.3. Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

ILVNC (indice linéaire des volumes non-comptés (m3/j/km) :

$$(\text{Volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé année entière}) / ((\text{longueur de canalisation de distribution}) / \text{nombre de jours dans l'année})$$

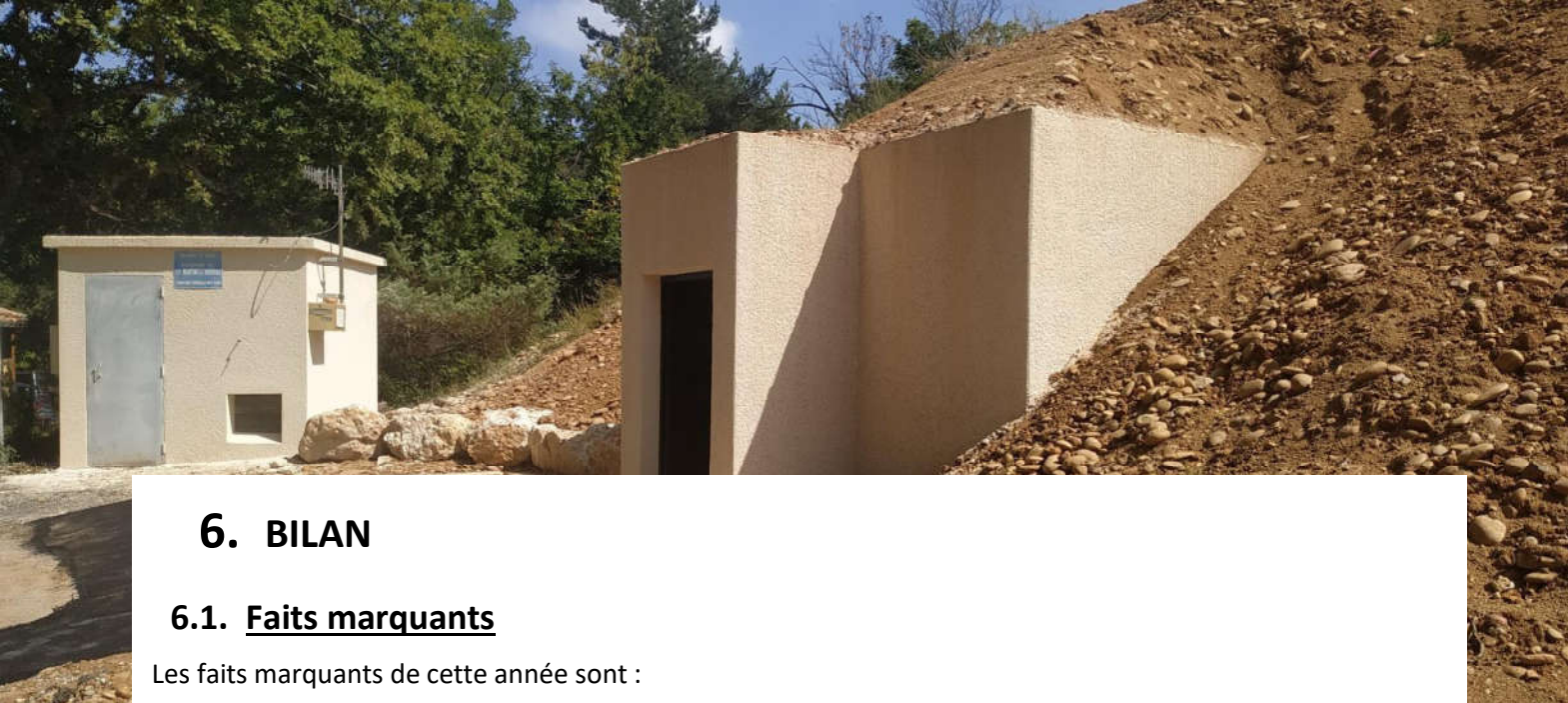
Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3.60 m3/j/km

5.2.4. Indice linéaire de perte en réseau (ILP)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Détail	Rdt (%)	Objectif Grenelle (%)	ILP (m³/j/km)	ILVNC (m³/j/km)	ILC (m³/j/km)
Territoire global	77,9	67,12	3,01	3,60	10,58
Hors Viviers	76,3	67,08	3,23	3,83	10,43
Viviers	85,4	67,34	1,99	2,54	11,70



6. BILAN

6.1. Faits marquants

Les faits marquants de cette année sont :



Démarrage des travaux de construction de l'usine de traitement de la turbidité sur le captage de GERIGE.

Cela permettra d'apporter une réponse aux prochains événements pluvieux significatifs. Cette installation permettra après le passage du pic de turbidité de filtrer l'eau du captage et ainsi de revenir plus rapidement à une situation normale de distribution de l'eau potable

Arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement du forage de l'Ilette à Saint Marcel d'Ardèche

Le fonctionnement futur sera le suivant : les eaux de l'Ilette seront refoulées jusqu'à la station de reprise du Fraou où elles seront mélangées. Ensuite les eaux pourront être refoulées jusqu'au Réservoir de Saint Joseph ou sur la ressource de Gérige. Pour ce faire, des travaux sur les sites de l'Ilette et du Fraou devront être réalisés sous 2ans. Les travaux ont débuté en 2019 et se poursuivront sur 2020





Bourg Saint Andéol, incident Gaz sur un chantier.

Lors des travaux sur le Quai Tzelepoglou, l'entreprise titulaire du marché à bon de commande a accroché un branchement de gaz. Cette fuite a nécessité l'intervention du SDIS, de la gendarmerie et de GRDF avec une évacuation des usagers. L'incident et les réparations

ont eu lieu en présence de la CC DRAGA et en étroite collaboration avec les élus. La responsabilité de l'entreprise a été dérogée



Manque d'eau forage de Gogne en juillet.

Pendant la période estivale, le forage de Gogne commence à manquer d'eau vers le 15/08 et des rotations par citerne sont nécessaires. En 2019, le manque d'eau s'est ressenti dans la première quinzaine de juillet, un arrêté de restriction d'eau a été mis en place. Un suivi renforcé des niveaux d'eau dans les forages a été demandé au délégataire VEOLIA

Incident au mois de mai, suite à l'installation des gens du voyage à proximité du forage du Fraou

Des désordres sanitaires ont été relevés. Un nettoyage du site et des abords a de l'être réalisé, le forage a été mis à l'arrêt durant cette période en accord avec les services de l'état

6.2. Travaux 2019 réalisés par la CC DRAGA

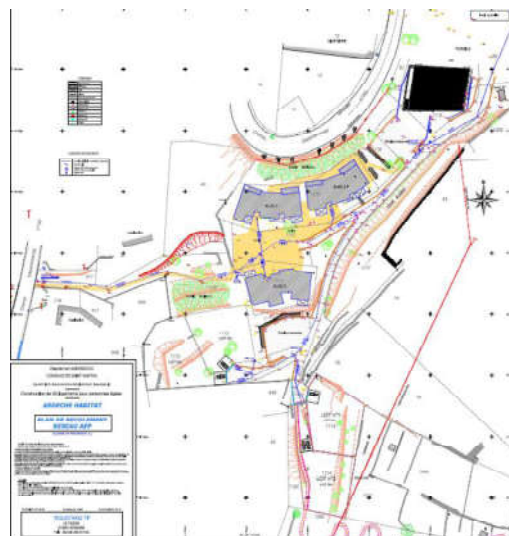
Commune de Gras - Maillage Rimouren et Mas de Dumas.

Renouvellement patrimonial de 1250 ml de canalisation avec accessoires de réseaux et reprises des branchements.



Commune de Saint Montan – Quartier Baugalie

Fin des travaux d'extension du réseau d'alimentation en eau potable desservant le quartier destiné à accueillir la nouvelle mairie, des logements sociaux et des logements individuels.

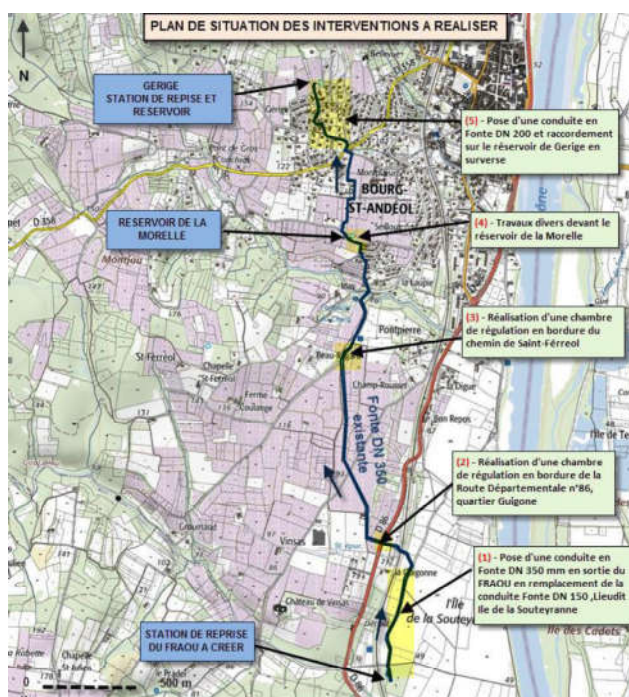


Commune de Saint Martin d'Ardèche - Réservoir les Alliberts

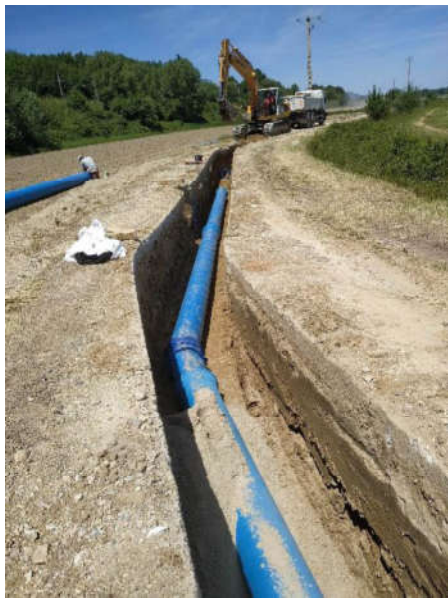
➤ . Création d'une nouvelle chambre à vannes pour le réservoir des « Alliberts » afin de condamner la chambre actuelle très vétuste et pas sécurisante au niveau de l'accès (sécurité du personnel). Renouvellement de la conduite existante qui part du réservoir utilisé en adduction et en distribution empruntant des terrains privés sur le chemin communal.

Commune de Bourg Saint Andéol - Liaison entre le Fraou et Gérie

Cette liaison se décompose en 5 tranches de travaux. Ces derniers sont à réaliser pour permettre la mise en service du nouveau forage N°2 de l'Ilette ainsi que la nouvelle station du Fraou.



Tranche 1 : Pose d'une conduite en Fonte DN 350 réalisé en 2019.



Tranche2 : Réalisation d'une chambre de régulation en bordure de la D 86.

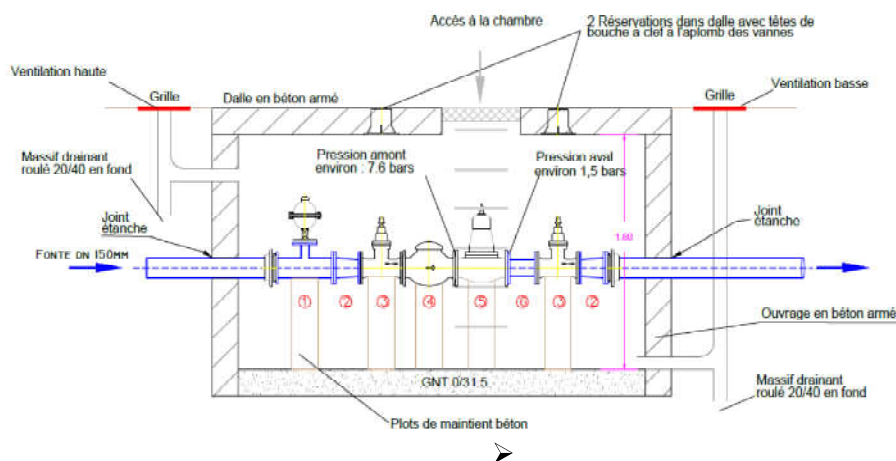


Tranche 4 : Travaux divers devant le réservoir de la Morelle.



Tranche 3 : Réalisation d'une chambre de régulation sur le bord du chemin de Saint Ferréol.

Vue en coupe du projet



Tranche 5 : Pose d'une conduite en fonte et raccordement sur le réservoir de Gérige. Cette tranche sera réalisée en 2020 puisque le tracé a été modifié et que des contraintes d'accès pour les riverains sont à mettre en place au préalable.

Quai Tzelepoglou – Renouvellement du réseau d’eau potable et reprise des branchements.



Boulevard Rambaud et Rue Jean Jaurès- Dans le cadre des Grands travaux entrepris par la commune, renouvellement du réseau d’eau potable et accessoires et reprise en partie des branchements.

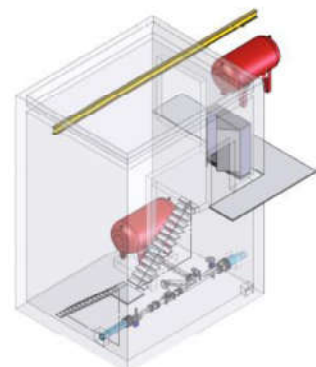
- Illette fraou- Démarrage des travaux de canalisation reliant le N°2 de l’Illette à la station du Fraou. Extension de 4400ml en grande partie sur des parcelles privés dont les conventions de servitude ont été signées.



forage

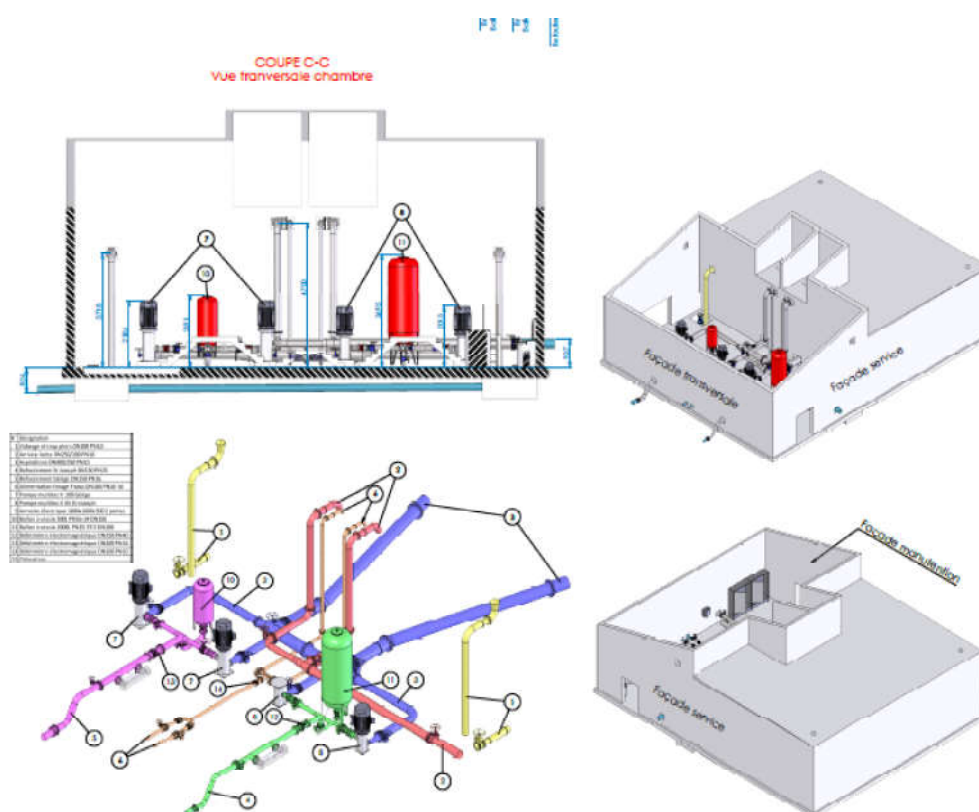
6.3. Etudes-Projets

- Réalisation de la station de prélèvement d’eau sur le site du forage N°2 de l’Illette.



➤ **Travaux d'aménagement de la station d'eau potable du Fraou**

- Etude pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable de la Rue du Tango à Bidon suite à de nombreuses casses
- Finalisation des travaux de liaison Fraou-Gérige, tranche 5 suite à la définition d'un nouveau tracé.
- Etude pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable de la Rue de Tourne et la Rue Neuve à Bourg Saint Andéol dans le cadre de travaux de voirie.
- Etude pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable du Quartier Pramoulet-Valfleury à Viviers suite à des réclamations usagers pour des manques de pression régulières.
- Etude pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable de la Place du Soubeyran à Saint Marcel d'Ardèche dans le cadre de travaux de voirie.
- Etude pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable du Quartier de la Moutte à Viviers dans le cadre de travaux de voirie.
- Etude pour le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable du Quartier Granouillet à Saint Marcel d'Ardèche suite à des réclamations usagers pour des manques de pression régulières.





7. ANNEXES



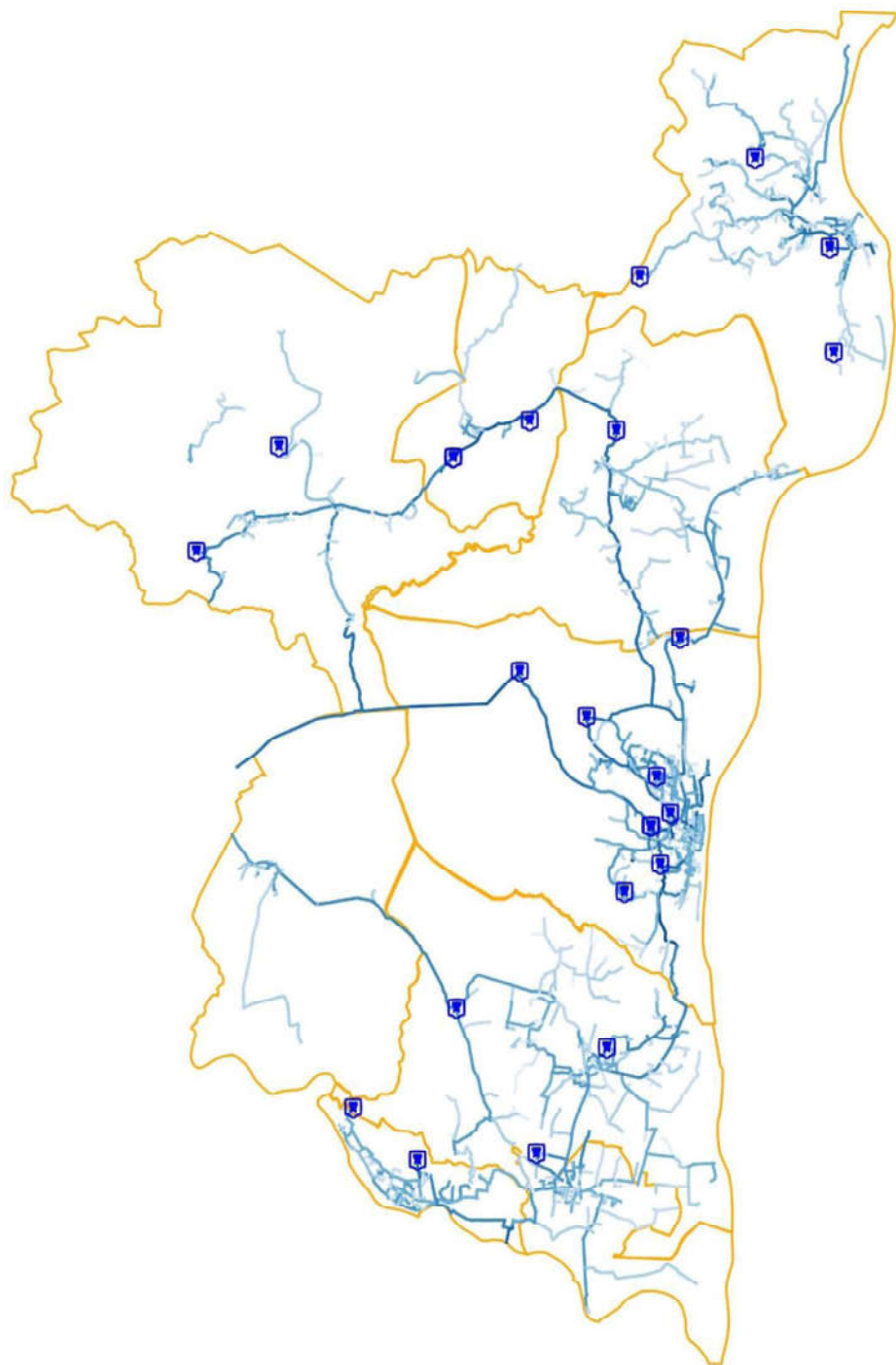
7.1. Tableau récapitulatif des indicateurs

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2018	VALEUR 2019
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	19 440	19 389
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m ³ TTC	Délégataire	2,12 €/m ³	2,14 €/m ³
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2018	VALEUR 2019
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	97,7 %	100,0 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	109	114
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	75,36 %	77,9 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	3,71 m ³ /jour/km	3,60 m ³ /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	3,36 m ³ /jour/km	3,01 m ³ /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,06 %	0,02 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	80 %	100%
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	39	38
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	2 006	1 620
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	4,02 u/1000 abonnés	3,49 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,00 %	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	1,88 %	2,01 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,10 u/1000 abonnés	1,23 u/1000 abonnés

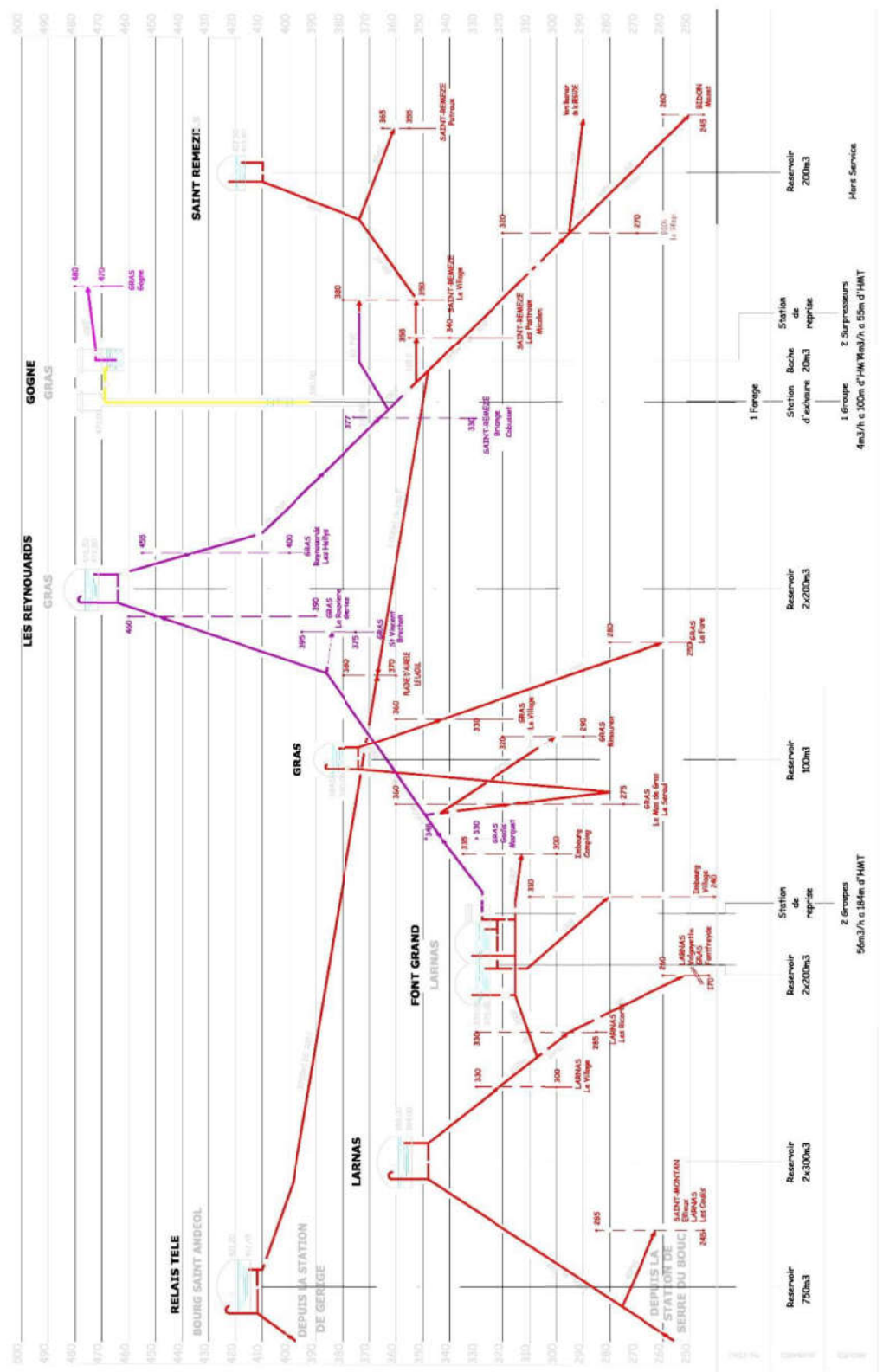
L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2018	VALEUR 2019
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	1 825 570 m³	1 846 682 m³
VP.059	Volume produit	Délégataire	1 825 570 m³	1 846 682 m³
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	0 m³	0 m³
	Volume mis en distribution (m³)	Délégataire	1 707 696 m³	1 714 665 m³
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	42 225 m³	12 279 m³
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	1 254 568 m³	1 305 941 m³
	Nombre de fuites réparées	Délégataire	154	76
LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2018	VALEUR 2019
	Nombre d'installations de production	Délégataire	7	7
	Capacité totale de production	Délégataire	14 211 m³/j	14 211 m³/j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	22	22
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	5 840 m³	5 840 m³
	Longueur de réseau	Délégataire	446 km	446 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	370 km	372 km
	Nombre de branchements	Délégataire	9 700	9 727
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	12	11
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	6	8
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	49	35
	Nombre de compteurs	Délégataire	10 581	10 628
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	614	414
LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2018	VALEUR 2019
	Nombre de communes	Délégataire	9	9
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire	9 700	9 753
	- Abonnés domestiques	Délégataire	9 695	9 747
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	3	3
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire	2	2
	Volume vendu	Délégataire	1 313 259 m³	1 258 849 m³
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	1 191 436 m³	1 123 352 m³
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	3 949 m³	3 480 m³
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	117 874 m³	132 017 m³
	Consommation moyenne	Délégataire	168 l/hab/j	158 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	122 m³/abo/an	115 m³/abo/an

7.2. Patrimoine du service

	Viviers	Secteur « canton de Bourg-St-Andéol »
Communes concernées 	Viviers	Bidon - Bourg-St-Andéol – Gras – Larnas - St-Just-d'Ardèche - St-Marcel-d'Ardèche - St-Martin-d'Ardèche - Saint-Montan - Viviers
Ressources 	Bélieure Ile Saint Nicolas	Gérige Gogne Fraou Marroniers Piboulette Ilette
Réservoirs 	Baynes (100 m³) Paurière (100 m³) Valfleury (50 m³) Réservoir principal (2x750 m³) Serre de Brion (200 m³) Capacité totale de stockage : 1 950 m³	Campane (200 m³) Font Grand (400 m³) Gras (100 m³) Béarnaise (1 000 m³) La Bégude (200 m³) La Morelle (1 000 m³) La Rochette (200 m³) Larnas (600 m³) Montjau (100 m³) Saint Joseph (500 m³) Saint Just (200 m³) Alliberts (500 m³) Escrouzilles (200 m³) Reynouards (400 m³) Relais TV (750 m³) Gogne (20 m³) Capacité totale de stockage : 6 370 m³
Bâches de reprise	Paurière (20 m³) Valfleury (25 m³) Capacité totale de stockage : 45 m³	Galibert (750 m³) Gérige (1 200 m³) Serre du Bouc (400 m³) Parot (50 m³) Capacité totale de stockage : 2 400 m³
Stations de reprise	Baynes Paurière Valfleury	Parot Gérige Piboulette Fraou Serre du Bouc Font Grand Montjau (hors service) Galibert Gogne
Linéaire de réseau (hors branchements et ouvrages hydraulique) 	62 Km	308 Km



7.3. Synoptique du réseau



Profil Schématique

VERS RESERVOIR DU NEAUS TELE

Section	Longueur (m)	Debit (l/s)	Pression (bar)	Matériau	Notes
1	1000	100	10	PEHD	Tronçon principal
2	500	50	5	PEHD	Tronçon principal
3	200	20	2	PEHD	Tronçon principal
4	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
5	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
6	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
7	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
8	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
9	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
10	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
11	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
12	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
13	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
14	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
15	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
16	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
17	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
18	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
19	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
20	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
21	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
22	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
23	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
24	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
25	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
26	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
27	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
28	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
29	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
30	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
31	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
32	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
33	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
34	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
35	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
36	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
37	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
38	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
39	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
40	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
41	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
42	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
43	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
44	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
45	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
46	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
47	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
48	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
49	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
50	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
51	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
52	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
53	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
54	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
55	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
56	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
57	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
58	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
59	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
60	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
61	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
62	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
63	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
64	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
65	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
66	100	10	1	PEHD	Tronçon principal
67	100	10	1		

7.4. Délibérations annexes

- Délibération du 22 novembre 2018 approuvant le schéma de distribution d'eau potable
- Délibération du 21 septembre 2018 approuvant les tarifs publics d'eau potable – Part abonnement – à compter du 1^{er} janvier 2018
- Délibération du 30 novembre 2018 approuvant les tarifs publics d'eau potable – Part consommation – à compter du 1^{er} janvier 2018

7.4. Délibérations annexes

- Délibération du 21 septembre 2018 approuvant les tarifs publics d'eau potable – Part abonnement – à compter du 1^{er} janvier 2018
- Délibération du 30 novembre 2018 approuvant les tarifs publics d'eau potable – Part consommation – à compter du 1^{er} janvier 2018



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE L'ARDECHE

Place Georges Courtial
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 21 septembre 2017	
Nombre de conseillers : - en exercice : 36 - présents : 29 - votants : 35	L'an deux mille dix-sept, le vingt et un septembre à 17h30, le conseil communautaire, dûment convoqué le quatorze septembre, s'est réuni en séance publique à la Marjolaine à Bourg Saint Andéol, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président.
Vote : - pour : 35 - contre : 0 - abstentions : 0	Titulaires présents : MM ARCHAMBAULT Daniel - BARNIER Alain - BIANCHI Jean Noel - BOUCHON Michel - BOULAY Marc - Mme BOUVIER Mireille - MM. BREDAUT Jean Louis - CHAUZAUT Bernard - COAT Jean François - CROIZIER Jean Paul - Mme DALLARD Bernadette - M. DE VAULX François - Mme GARCIA Christine - M. GARCIA Patrick - Mmes GARIN Monique - LANDRAUD Maryline - M. LAVIS Christian - Mmes MAITREJEAN Régine - MALFOY Christine - MM. MARTIN Jean Luc - MARTINEZ Serge - MATHON Christophe - Mmes PEZZOTTA Christel - PREVOT Michèle - MM. RANCHON Denis - RIEU Roland - RIVIER Pierre Louis - Mme ROSIN Isabelle - M. VERON Thierry
M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	Titulaires présents avec droit de vote : Jean Louis BREDAUT (Procuration de André VERMOREL) - Bernard CHAZAUT (Procuration de Christian MAULAVE) - Jean-Paul CROIZIER (procuration de Brigitte GUIGUE PUJUGUET - Patrick GARCIA(Procuration de Jean Marc SERRE) - Régine MAITREJEAN (Procuration de Martine FORTHOFFER) - Roland RIEU (Procuration de Catherine VALETTE)
Délibération n° : 2017-086	Absents excusés : FORTHOFFER Martine, GUIGUE PUJUGUET Brigitte, MAULAVE Christian - SERRE Jean Marc, VALETTE Catherine, VERMOREL

Considérant

Que la Communauté de Communes est compétente pour l'alimentation en eau potable sur son territoire.

- Que la Communauté de Communes aura la compétence assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2018
- Que la Communauté de Communes a unifié les tarifs aux usagers entre le canton de Bourg-Saint-Andéol (Hors Commune de Viviers) et la Commune de Viviers sur les dernières années.

- Qu'il est nécessaire de fixer la part abonnement communautaire des tarifs de l'eau à compter du 1er janvier 2018 pour :
 - Les usagers.
 - Les contrats de vente en gros.
- Que la tarification sur 2017 et la proposition de tarifs à compter du 1er janvier 2018 sont les suivantes :

	Tarifs 2017
Viviers – Usagers – Part Communauté de Communes	
« Abonnement »	26,58 €
« Compteurs »	1,74 €
Canton de Bourg-Saint-Andéol (Hors Commune de Viviers) – Usagers – Part Communauté de Communes	
« Abonnement »	26,58 €
Vente en gros – Part Communauté de Communes	
« Abonnement »	875,00 € par compteur

	Proposition de tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2018
Usagers – Part Communauté de Communes	
« Abonnement »	26,58 €
Vente en gros – Part Communauté de Communes	
« Abonnement »	875,00 € par compteur

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Fixe** la part abonnement Communauté de Communes de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2018 de la façon suivante :

	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2018
Usagers – Part Communauté de Communes	
« Abonnement »	26,58 €
Vente en gros – Part Communauté de Communes	
« Abonnement »	875,00 € par compteur

- **Charge** Monsieur le Président de notifier aux exploitants de l'eau la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et à adopter toutes les mesures de nature à exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte



Le Président

Paul CHAZARD





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHEPlace Georges Courtial
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 30 novembre 2017	
Nombre de conseillers : - en exercice : 36 - présents : 29 - votants : 34	L'an deux mille dix-sept, le trente novembre à 17h30, le conseil communautaire, dûment convoqué le vingt-trois novembre, s'est réuni en séance publique à la Marjolaine à Bourg Saint Andéol, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CROIZIER, Président.
Vote : - pour : 34 - contre : 0 - abstentions : 0	Titulaires présents : MM ARCHAMBAULT Daniel - BARNIER Alain - BIANCHI Jean Noel - BOUCHON Michel - BOULAY Marc - Mme BOUVIER Mireille - MM. BREDAUT Jean Louis - CHAUZAUT Bernard - COAT Jean François - CROIZIER Jean Paul - Mme DALLARD Bernadette - M. DE VAULX François - Mme FORTHOFFER Martine - M. GARCIA Patrick - Mmes GARIN Monique - GUIGUE PUJUGUET Brigitte - M. LAVIS Christian - Mmes MAITREJEAN Régine - MALFOY Christine - MM. - MARTINEZ Serge - MATHON Christophe - Mmes PREVOT Michèle - MM. RIEU Roland - RIVIER Pierre Louis - Mmes ROSIN Isabelle - ROBASTON Sonia - VALETTE Catherine - MM. VERON Thierry - VERMOREL André
M. Daniel ARCHAMBAULT Est élu secrétaire de séance	Titulaires présents avec droit de vote : Michel BOUCHON (Procuration de Jean Luc MARTIN) - Bernard CHAZAUT (Procuration de Christian MAULAVE) - Jean François COAT (Procuration de Christine GARCIA) - Patrick GARCIA (Procuration de Jean Marc SERRE) - Thierry VERON (Procuration de Christel PEZZOTTA)
Délibération n° 2017-116	Absents excusés : GARCIA Christine - MARTIN Jean Luc - MAULAVE Christian - PEZZOTTA Christel - SERRE Jean Marc Absents : RANCHON Denis - LANDRAUD Maryline
Objet : Alimentation en Eau Potable – Tarifs publics à compter du 1^{er} janvier 2018 – Part consommation	

Vu

- La délibération en date du 21 septembre 2017 approuvant la part abonnement communautaire de l'alimentation en eau potable à compter du 1er janvier 2018.

Considérant

- Que la Communauté de Communes est compétente pour l'alimentation en eau potable sur son territoire.
- Que la Communauté de Communes aura la compétence assainissement collectif à compter du 1^{er} janvier 2018

- Que la Communauté de Communes a unifié les tarifs aux usagers entre le canton de Bourg-Saint-Andéol (Hors Commune de Viviers) et la Commune de Viviers sur les dernières années.
- Que dans le cadre de la prise de compétence assainissement collectif sur le territoire de Communauté de Communes, il est proposé de baisser le prix de l'eau potable afin de contribuer à uniformisation des tarifs de l'assainissement collectif sur les communes membres.
- Qu'il est donc nécessaire de fixer la part consommation communautaire des tarifs de l'eau à compter du 1er janvier 2018 pour les usagers.
- Que la tarification sur 2017 et la proposition de tarifs à compter du 1er janvier 2018 sont les suivantes :

	Tarifs 2017	Proposition de tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2018	Evolution 2017 / 2018 Par m3
Viviers – Usagers – Part Communauté de Communes			
« Consommation »	0.523 € / m3	0.450 € / m3	-0.072 €
Canton de Bourg-Saint-Andéol (Hors Commune de Viviers) – Usagers – Part Communauté de Communes			
« Consommation »	0.577 € / m3	0.450 € / m3	-0.127 €
Vente en gros – Part Communauté de Communes			
« Consommation »	0,65 € / m3	0,65 € / m3	0 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- Fixe la part consommation Communauté de Communes de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2018 de la façon suivante :

	Tarif à compter du 1 ^{er} janvier 2018
Usagers – Part Communauté de Communes	
Part « consommation »	0.450 € / m3
Vente en gros – Part Communauté de Communes	
« Consommation »	0,65 € / m3

- Charge Monsieur le Président de notifier aux exploitants de l'eau la présente délibération.
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et à adopter toutes les mesures de nature à exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
Le Président certifie sous sa responsabilité
le cet acte

Affichée au siège de la communauté de communes
du Rhône aux Gorges de l'Ardèche le.....
Transmise en Préfecture le.....
Retirée de l'affichage le.....

